

SEG SUISSE ESTATE GROUP SA

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Les actionnaires sont invités **le jeudi 25 juin 2020 à 11h** à participer à l'assemblée générale ordinaire de la société SEG SUISSE ESTATE GROUP SA. L'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la société Procimmo SA, Löwenstrasse 20, 8001 Zurich.

Informations importantes: Règles spéciales pour les assemblées générales selon l'ordonnance 2 COVID 19. En vertu de l'art. 6b l'assemblée générale se tiendra sans la présence physique des actionnaires. Tous les actionnaires sont priés de faire valoir leur droit uniquement au travers du représentant indépendant (Etudes d'avocats Kellerhals Carrard Bern KIG, Effingerstrasse 1, Postfach, CH-3001 Bern à l'att. de Me Mario Marti). Veuillez s'il vous plaît prendre note des explications sur la dernière page de cette convocation. Veuillez noter que la représentation à l'assemblée générale des actionnaires nécessite soit le retour en temps voulu du bulletin de réponse valablement signé au représentant indépendant ou la délivrance d'instructions au représentant indépendant via la plateforme en ligne.

Ordre du jour et proposition du conseil d'administration

1. Présentation et approbation du rapport annuel, des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2019

Le conseil d'administration propose d'accepter le rapport annuel, les comptes annuels statutaires et consolidés pour l'exercice 2019 ressortant du rapport de l'organe de révision.

2. Vote par consultation sur le rapport sur les rémunérations

Le rapport sur les rémunérations 2019 est approuvé par vote consultatif.

3. Décision sur l'emploi du bénéfice

- Résultat reporté	CHF 436'979
- Bénéfice au bilan 2019	CHF 7'377'668
Montant à disposition de l'assemblée générale	CHF 7'814'647

A utiliser de la manière suivante :

- Dividende	CHF 6'500'000
- Attribution à la réserve générale	CHF 0
Résultat à reporter au compte à nouveau	CHF 1'314'647

4. Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction

Le conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du conseil d'administration et de la direction qui ont été actifs lors de l'exercice 2019.

5. Réélection des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose la réélection de Yann de Méhérenc de Saint Pierre, Taner Alicehic, et Nicole Beiner en tant que membres du conseil d'administration pour une durée allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

6. Approbation de la rémunération globale en faveur du conseil d'administration et de la direction

Le conseil d'administration propose, pour la période entre l'assemblée générale ordinaire 2020 et l'assemblée générale ordinaire 2021, d'approuver le versement des rémunérations totales suivantes :

- a) pour l'ensemble du conseil d'administration une rémunération fixe et variable dépendant des prestations effectuées et/ou du succès de l'entreprise une rémunération maximale de CHF 100'000.
- b) pour l'ensemble de la direction une rémunération fixe et variable dépendant des prestations effectuées et/ou du succès de l'entreprise une rémunération maximale de CHF 600'000.

7. Augmentation de capital

Le conseil d'administration propose une augmentation autorisée du capital-actions de maximal CHF 474'994.40 à maximal CHF 3'234'738.40. Des augmentations en plusieurs parties sont autorisées. Le placement des actions au travers d'une banque ou de tiers qui souscrivent à titre fiduciaire sont autorisées. Les nouvelles actions à émettre doivent être émises aux conditions suivantes :

- a) Nombre, type des nouvelles actions et valeur nominale: maximal 7'160'000 d'actions nominatives en valeur nominale de CHF 0.06634 par action.
- b) Droit préférentiel de chaque catégorie: aucun.
- c) Prix d'émission: le conseil d'administration doit être autorisé à fixer le prix d'émission.
- d) Début du droit au dividende: le conseil d'administration doit être autorisé à fixer le début du droit au dividende.
- e) Type des apports: en espèce ou au travers de transformation de fonds propres disponibles selon l'art. 652d du Code des obligations suisse.
- f) Attribution des droits préférentiels non-exercés ou retirés: les droits préférentiels non-exercés des anciens actionnaires seront attribués par le conseil d'administration.
- g) Suppression des droits préférentiels: le conseil d'administration doit être autorisé à supprimer le droit préférentiel de l'actionnaire pour la réalisation d'un plan d'intéressement en faveur de collaborateurs. De plus, le conseil d'administration est autorisé à supprimer le droit préférentiel de l'actionnaire dans le but d'effectuer des acquisitions d'entreprises ou parties de celles-ci, ou la prise de participation dans des entreprises ou le financement desdites transactions ainsi que dans

le but d'empêcher l'élargissement du cercle des actionnaires, pour autant que la suppression soit, de l'avis du conseil d'administration, en faveur des intérêts de la société.

8. Changement des statuts

Le conseil d'administration propose une révision des statuts de la société. Le projet des statuts se trouve en annexe 1.

En particulier, dans le cadre de la révision des statuts, il y a lieu de modifier et d'adapter le montant nominal du capital autorisé par rapport au montant du capital-actions nouvellement disponibles après l'exécution de l'augmentation de capital (cf. art. 651a CO). L'art. 3b des statuts sera adapté en conséquence.

De plus, l'art. 8 doit être changé afin que la convocation pour l'assemblée générale – lorsque les noms et adresses des actionnaires sont connus – puisse être valablement envoyée en courrier A ou B sans confirmation de réception (en lieu et place des courriers recommandés).

9. Autres élections

9.1 Réélection du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose la réélection de Yann de Méhérenc de Saint Pierre en tant que président du conseil d'administration pour une durée allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

9.2 Réélection des membres du comité de rémunération

Le conseil d'administration propose la réélection individuelle des membres suivants en tant que membres du comité de rémunération pour une durée allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

9.2.1 Yann de Méhérenc de Saint Pierre

9.2.2 Taner Alicehic

9.3 Réélection du représentant indépendant

Le conseil d'administration propose la réélection de l'Etude d'avocats Kellers Carrard Bern KIG en tant que représentant indépendant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2021.

9.4 Réélection de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose la réélection de PricewaterhouseCoopers SA, Genève en tant qu'organe de révision pour l'exercice social 2020.

Indications administratives supplémentaires

Rapport annuel 2019

Le rapport annuel 2019 constitué du rapport de gestion, des comptes statutaires et consolidés, du rapport sur les rémunérations et du rapport de l'organe de révision est disponible pour consultation par les actionnaires **dès le 2 juin 2020** au siège de la société SEG Suisse Estate Group SA, Gubelstrasse 15, 6300 Zoug, Suisse. Le rapport annuel est en plus disponible sous le lien www.suisseestategroup.ch/fr/documents. Le rapport annuel 2019 est envoyé aux actionnaires inscrits au registre des actions qui en font la demande par écrit.

Bulletin de réponse

Les actionnaires qui sont inscrits au registre des actions le 10 juin 2020 avec droits de vote sont invités à participer et à voter à l'assemblée générale. A partir du 11 juin 2020 et jusqu'au jour de l'assemblée générale aucune inscription au registre des actions ne sera possible.

Tous les actionnaires inscrits avec droits de vote reçoivent avec la présente convocation un bulletin de réponse. Les actionnaires sont priés de remplir et d'envoyer leur bulletin le plus rapidement possible à ShareComm-Service AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg.

Représentation

En raison des règles spéciales prévues par l'Ordonnance 2 COVID 19, les actionnaires ont uniquement la possibilité de se faire représenter à l'assemblée générale par le représentant indépendant Kellerhals Carrard KIG, Effingerstrasse 1, Case postale, CH-3001 Berne.

Dans la mesure où aucune instruction spécifique n'est donnée, le représentant indépendant suivra les propositions du conseil d'administration.

Les actionnaires sont priés de remplir le bulletin de réponse, de le signer et de le retourner à ShareComm-Service AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg.

Utilisation de la plateforme en ligne

SEG Suisse Estate Group SA met à disposition de ses actionnaires une plateforme en ligne. Sur cette plateforme, les actionnaires inscrits au registre des actions avec droits de vote peuvent donner une procuration et des instructions au représentant indépendant.

Les informations nécessaires à l'accès individuel à la plateforme sont mentionnées sur le bulletin de réponse. Les actionnaires peuvent **jusqu'au 22 juin 2020, 17h** donner une procuration et des instructions au représentant indépendant au travers de la plateforme en ligne.

Zoug, le 2 juin 2020

SEG Suisse Estate Group SA



Yann de Méhérenc de Saint Pierre, Président